



OIC/POL/EXCOM/2023/FC

**COMMUNIQUE FINAL
DE LA REUNION D'URGENCE A
COMPOSITION NON LIMITEE DU COMITE
EXECUTIF DE L'ORGANISATION DE LA
COOPERATION ISLAMLIQUE SUR LA
SITUATION AU SOUDAN**

DJEDDAH, ROYAUME D'ARABIE SAOUDITE

**12 SHAWWAL 1444 H
(3 MAI 2023)**

Communiqué final
de la Réunion d'urgence à composition non limitée du Comité exécutif de l'OCI sur
la situation au Soudan

Djeddah, Royaume d'Arabie saoudite

12 Shawwal 1444 H

(3 mai 2023)

Sur invitation du Royaume d'Arabie saoudite, Président en exercice du Sommet islamique, Président du Comité exécutif de l'Organisation de la Coopération islamique, le Comité a tenu, mercredi 3 mai 2023, en présence des représentants permanents, une réunion d'urgence au siège du Secrétariat général de l'Organisation à Djeddah pour examiner la situation en République du Soudan suite aux affrontements militaires qui y ont eu lieu et qui ont fait un grand nombre de morts et blessés parmi les civils.

Le Comité exécutif de l'OCI,

Guidé par les principes et les objectifs inscrits dans la Charte de l'Organisation de la Coopération islamique, ainsi que par les résolutions pertinentes de la Conférence au Sommet islamique et du Conseil des ministres des Affaires étrangères, lesquelles insistent sur le règlement pacifique des conflits et appellent à la solidarité avec la République du Soudan et au respect des choix du peuple soudanais et de ses décisions touchant son avenir ; ainsi que des décisions et mesures prises dans l'intérêt du peuple soudanais pour préserver les institutions de l'Etat, et insistent sur l'importance d'instaurer la paix durable et la stabilité et de soutenir les efforts de développement socioéconomique au Soudan ;

1. **SOULIGNE** la nécessité de préserver la sécurité, la stabilité, l'unité, la souveraineté et l'intégrité territoriale du Soudan, de manière à lui éviter les ingérences étrangères.
2. **DEPLORE** profondément les affrontements armés en République du Soudan et tient à présenter ses sincères condoléances aux familles des victimes soudanaises et à exprimer ses sincères souhaits de prompt rétablissement aux blessés.
3. **APPELLE** au respect de la trêve humanitaire convenue afin de permettre l'acheminement de l'aide humanitaire et de l'assistance aux personnes blessées et bloquées, l'évacuation des ressortissants étrangers et du personnel des missions diplomatiques et la mise en place de couloirs humanitaires nécessaires à cet égard.
4. **APPELLE** à l'arrêt immédiat de l'escalade militaire et au placement de l'intérêt national au-dessus toute autre considération afin de préserver les potentialités et les acquis du peuple soudanais, au vu des pertes humaines énormes et de l'ampleur des installations et des infrastructures détruites.

5. **EXHORTE** les frères au Soudan à privilégier le dialogue, à faire preuve de retenue et de sagesse et à s'asseoir au plus vite à la table des négociations pour poursuivre les efforts pacifiques visant la résolution de la crise soudanaise et la préservation de l'unité du Soudan et des institutions étatiques et la concrétisation des aspirations du peuple soudanais à la stabilité politique et économique.
6. **EXPRIME SA CONSIDERATION** pour les efforts du Royaume d'Arabie saoudite, Président du Sommet islamique, et pour ses bons offices et ses contacts avec les frères au Soudan et les parties régionales et internationales concernées dans le but de parvenir à un cessez-le-feu immédiat et permanent et de favoriser l'option pacifique en vue de préserver l'unité du Soudan.
7. **SALUE** les efforts monumentaux entrepris par le Royaume d'Arabie saoudite pour évacuer les ressortissants étrangers et le personnel des missions diplomatiques de la République du Soudan et pourvoir à tous les besoins, et **SALUE** également le rôle et les efforts consentis par les autres pays en la matière.
8. **SALUE** les efforts consentis, au plus haut niveau, par la République de Türkiye pour inciter les parties respectives dans la République du Soudan à faire preuve de retenue, à déclarer un cessez-le-feu immédiat et à renouer avec le fil du dialogue ; **MAGNIFIE** également l'évacuation sûre et rapide, par la République de Türkiye de ses ressortissants ainsi que des ressortissants de 22 autres pays dont 13 Etats membres de l'OCI.
9. **EXPRIME** ses remerciements aux autorités soudanaises pour avoir coordonné et mis en place les conditions favorables à l'évacuation sûre et libre du personnel des missions diplomatiques et des ressortissants étrangers dans des conditions de sécurité complexes ; **SALUE** les efforts déployés par la République arabe d'Égypte, le Royaume hachémite de Jordanie, l'Etat des Émirats arabes unis, la République algérienne démocratique populaire, le Royaume du Maroc et la République de Djibouti pour évacuer leurs ressortissants ainsi que ceux d'autres pays et d'un certain nombre de civils et de diplomates internationaux, et **se félicite** des efforts humanitaires et diplomatiques déployés par les pays à cet égard, en particulier les pays voisins et les pays frontaliers.
10. **SOULIGNE** la nécessité pour l'OCI de déployer tous les efforts possibles pour aider la République du Soudan et le peuple soudanais à mettre fin à cette crise et à parvenir à la solution escomptée qui puisse assurer la sécurité, la stabilité et la prospérité du Soudan et de son peuple, ainsi que la nécessité d'œuvrer à renforcer les capacités de médiation de l'Organisation pour ce faire.
11. **AFFIRME** que la poursuite de la violence en République du Soudan aura des répercussions négatives sur la paix et la sécurité régionales, lesquelles font partie intégrante de la paix et de la sécurité internationales.

12. **SOULIGNE** que le conflit au Soudan est une affaire purement interne et met en garde contre toute ingérence étrangère au Soudan, quelle qu'en soient la nature ou la partie instigatrice, et **INSISTE** sur la nécessité de préserver la cohésion des institutions étatiques au Soudan.
13. **SOULIGNE** la nécessité inévitable de retourner au dialogue politique au Soudan, étant entendu que tout processus politique futur au Soudan doit adopter une approche inclusive dans le traitement de tous dossiers imbriqués.
14. **EXHORTE** tous les pays, institutions et organisations humanitaires à fournir une assistance humanitaire et sanitaire aux personnes affectées par les conditions difficiles au Soudan, y compris les réfugiés dans les pays voisins et les personnes bloquées dans les zones frontalières.
15. **EXPRIME** son soutien à l'initiative africaine du Sommet des Etats d'Afrique de l'Est (EFAD), consistant en l'envoi d'une délégation présidentielle de médiation, et décide de dynamiser cette initiative dans un cadre afro-arabe commun.
16. **DEMANDE** au Secrétaire général de l'OCI de suivre et évaluer l'évolution de la situation en République du Soudan, de participer aux efforts pour le dialogue et la réconciliation du Soudan et de prendre les mesures nécessaires pour appliquer le contenu du présent communiqué final, en coordination avec le Comité exécutif.

NJD-03052023